

Préambule

L'école de sophrologie du Languedoc (ESL), domiciliée 2, rue Rabelais _92170 Vanves (SIREN 451959597) est spécialisée dans la délivrance de formations continues à la sophrologie.

Elle prépare à la certification professionnelle « sophrologue, certification professionnelle » enregistrée au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP) de niveau III (Fr) et de niveau 5 (Eu) _ code NSF330p, par Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012.

Elle dispense également des modules de spécialisations, des formations adaptées destinées aux entreprises ainsi que des séminaires d'accompagnement à l'installation professionnelle, des ateliers de sophrologie pratique ouverts au grand public, des interventions en entreprise, des actions à la carte ainsi que des consultations individuelles.

Article 1- définitions

Contrat : l'ensemble constitué du bulletin d'inscription, du contrat de formation professionnel, des présentes CGV, et toute annexe visée au contrat de formation, ainsi que tout amendement, substitution, extension ou renouvellement des présentes intervenant en vertu de la convention des parties.

Délais d'inscription : période entre la demande d'inscription et l'inscription définitive après constitution du dossier.

Tarif : valeur unitaire d'une formation

Client : personne physique ou morale qui finance la formation.

Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

OPCO : opérateur de compétences

Site : le site internet <http://www.sophroesl@orange.fr> utilisé par l'ESL pour la commercialisation de ses formations professionnelles.

Article 2- objet et champs d'applications

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties susmentionnées pour l'ensemble des prestations de formation engagées par l'ESL pour le compte du client personne physique ou morale.

Suite à sa demande de formation, le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve. Les CGV prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur ses conditions générales d'achat.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

L'ESL se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout instant et s'engage à en publier la nouvelle version sur son site internet. Les CGV applicables sont donc celles en vigueur lors de la signature du contrat d'inscription par le client. Les présentes CGV sont applicables à l'ensemble des formations délivrées par l'ESL en France.

Article 3- tarifs et règlements

Tous les tarifs sont indiqués toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer selon les modalités suivantes : un acompte sera demandé à la signature du contrat en premier versement, puis le restant dû pourra être échelonné jusqu'à vingt mensualités concernant la formation au cycle fondamental.

Le paiement peut être effectué soit par virement bancaire mensuel, soit par chèque bancaire dont la totalité doit être fournie à l'inscription. Pour la formule virement, le justificatif bancaire de mise en place des virements doit être fourni un mois avant le début de la formation.

Article 4- règlement par un opérateur de compétence

En cas de règlement de la prestation pris en charge par un opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande, ainsi que de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde restant sera facturé au client. Dans le cas où l'ESL n'aurait pas reçu le document de prise en charge de l'OPCO au premier jour de formation, le client est tenu de régler l'intégralité du coût de la formation.

Article 5- pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis infirmant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Article 6- annulation/ report de formation

Par le formateur : un mois avant le début de la formation, dans le cas où le nombre de participants serait jugé insuffisant, l'ESL se réserve le droit de reporter ou annuler la formation. Le règlement serait alors intégralement restitué ou reporté sur la session suivante, au choix du client.

Par le client : si l'annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de douze mois à compter de la date initiale, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans un délai de douze mois, le règlement restera acquis à l'ESL à titre d'indemnité compensatoire.

Si l'annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à l'ESL à titre d'indemnité forfaitaire.

Article 7- droit de rétractation

Le client, personne physique, dispose d'un droit de rétractation démarrant à la date de signature du contrat de formation professionnelle. Ce délai est de 14 jours pour se rétracter via lettre recommandée avec accusé de réception et sans versement d'indemnisation, lorsque le contrat est établi hors établissement ou à distance. Ce délai est de 10 jours pour se rétracter via lettre recommandée avec accusé de réception lorsque le contrat a été établi sur place.

Ecole de Sophrologie ESL (siège social)

2, Rue Rabelais 92170 VANVES

Tél. 01.46.44.63.73

Mail : sophroesl@orange.fr

Site : www.esl-sophrologie.com

Association loi 1901 – Siret n° 45195959700019 – Code APE 8559B - Formation continue n° de contrôle : 11921479392 22/02/2023

Ecole membre du réseau des Académies de Sophrologie

Article 8- confidentialité et propriété intellectuelle

Le client est susceptible de fournir des données personnelles de façon facultative et volontaire. Il dispose, conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée au 30 mai 2019, d'un droit d'accès, de suppression ou de rectification de ces données. Si le client souhaite exercer ce droit, il doit adresser un courriel à travers le formulaire de contact du site de l'ESL.

En vertu notamment des dispositions du décret 2019 /536 publié le 30 mai 2019, le client est informé que les données personnelles demandées et collectées sur tous les formulaires du site de l'ESL sont enregistrés dans un fichier protégé afin de permettre la gestion des stagiaires, la gestion des sessions de formation ainsi que l'exécution des obligations de l'ESL en tant qu'organisme de formation. Sans que cela ne puisse être considéré comme exhaustif, il s'agit de l'envoi d'informations à la demande d'un visiteur du site, l'inscription de la personne qui en fait expressément la demande aux formations proposées, la convocation du stagiaire pour les sessions et dates d'examens, l'envoi de liens de téléchargement pour l'obtention des documents, les envois par le biais de mails groupés d'informations sur la formation en cours ou des propositions de formations complémentaires.

Les données personnelles collectées ne sont conservées que pour la durée utile à l'objectif du contrat de formation conclu, au maintien du lien avec l'ancien élève et aux archives minimales des titres professionnels délivrés. Les données personnelles des personnes inactives depuis 3 ans de notre base de données sont détruites à l'exception des données collectées à la signature d'une convention prévoyant une durée différente. Le consentement des visiteurs du site est renouvelé tous les 13 mois en ce qui concerne le traitement des cookies.

Les données personnelles peuvent être destinées à des opérations d'information ou d'invitations à des manifestations et /ou des réunions d'anciens élèves, ainsi qu'à des propositions commerciales ou de marketing concernant des formations complémentaires par l'ESL mais également par des organismes de formation partenaires.

Article 9 - droits à l'image

Par la signature des présentes valant inscription à la formation visée et détaillée au présent contrat, le stagiaire autorise expressément et gratuitement l'organisme de formation ou l'un de ses partenaires à utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, image, voix ou prestation dans le cadre de la formation en vue de toute exploitation directe ou indirecte, ou sous forme dérivée, et ce sur tout support privé ou public, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par des dispositions légales ou réglementaires.

Article 10 – commission nationale de l'informatique et des libertés

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles le client peut à tout moment exercer son droit d'accès et, de rectification et d'effacement de ses données personnelles en suivant la procédure suivante :

Ecrire à l'attention de Madame la Directrice pédagogique de l'ESL par mail : sophroesl@orange.fr

Ou par courrier postal : 2 rue Rabelais, 92170 Vanves, en sollicitant expressément l'accès, la rectification ou l'effacement des données personnelles.

L'ensemble du Site et de son contenu est protégé par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

L'organisme de contrôle de ces obligations en France est la CNIL, 3 place de Fontenoy- TSA 80715-75334 PARIS CEDEX 07, auprès de laquelle le stagiaire dispose d'un droit de réclamation.

Article 11 - loi applicable

Les présentes CGV, tout comme le contrat de formation professionnelle, sont régis par la loi française et les réglementations issues de l'Union Européenne.

Article 12 - Attribution de juridiction

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du contrat de formation professionnelle relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nanterre, nonobstant pluralité de défendeurs. Le client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.